

Le paiement du service

Le SIRTOM de la Région de Brive finance le service d'élimination des déchets au moyen de la TIEOM « **Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères** » ou tarification incitative



www.sirtom-region-brive.net
Vos services - Tarification incitative

La Tieom comprend 2 parties :

- **Une part fixe**, calculée en fonction de la valeur locative de votre habitation
- **Une part variable**, calculée en fonction de votre production réelle de déchets en litres de l'année N-1.

Pour 2024, votre cotisation apparaîtra sur l'avis d'imposition de votre taxe foncière. En l'absence de données de production, elle sera calculée intégralement sur votre valeur locative (part fixe)

Mode de calcul de la part incitative

2 paramètres :

> le volume du contenant utilisé

(d'où l'importance de sortir son contenant plein)

- le bac : 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- la trappe de la borne enterrée : 50L
- les sacs rouges post-payés : 30L ou 50L

> le nombre de présentations

- la levée du bac
(comptabilisée avec la puce intégrée)
- l'ouverture de la trappe de la borne
(comptabilisée avec le badge)
- le retrait des sacs rouges post-payés
(conditionnés en rouleau de 25 sacs)



Un prix au litre, fixé chaque année au moment du vote du budget par délibération du Comité Syndical du SIRTOM, est appliqué et permet de calculer la part incitative.

Part incitative = Volume du contenant x Nombre de présentations x Prix au litre



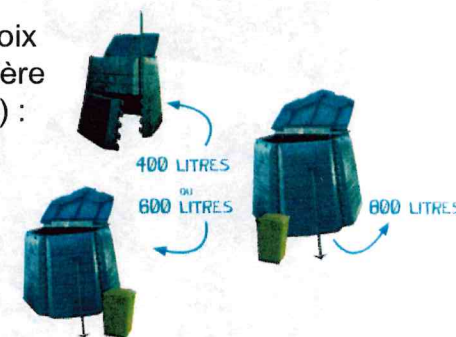
Comment réduire mes déchets ?

- **Je trie mes emballages** ménagers recyclables, les papiers et le verre,
- **J'apporte mes déchets** verts, gravats, ferrailles et encombrants **en déchèterie**,
- Je pratique le **compostage**,
- **J'achète différemment** (grand conditionnement, éco-recharge...),
- **Je fais don** à des associations ou répare mes objets au lieu de les jeter.

Le SIRTOM vous accompagne en mettant à votre disposition un **Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost moyennant une participation financière :

- **Un composteur** d'un volume au choix (Règlement de la participation financière par chèque à l'ordre du Trésor Public) :

- > 400 litres : 20€
- > 600 litres : 30€
- > 800 litres : 40€



- **Un bio-seau** pour transporter vos déchets de cuisine
- **Un mélangeur** qui permet de retourner et d'aérer le compost
- **Un guide** du compostage

Où se procurer un Pack Compost ?

- Retrait immédiat dans nos locaux administratifs : Zone de la Marquisie, Avenue du 4 juillet 1776 à Brive
- Réservation et livraison dans votre mairie, en remplissant et retournant le formulaire disponible sur www.sirtom-region-brive.net